

NON À LA MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES CONSEILS DE QUARTIER

Mercredi, 5 octobre 2011 – La Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (TCCQ- Arr. 1) rejette l'idée de faire coïncider les limites territoriales des conseils de quartier avec celles des districts électoraux.

Les conseils de quartier traitent des enjeux de proximité

La transformation des assises territoriales est au cœur du *Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne* proposé par la Ville de Québec en septembre dernier. La Table de concertation estime que ce changement n'aura pas pour effet de faciliter la participation citoyenne à la vie municipale, comme la Ville le prétend. Au contraire, l'élargissement des territoires ne ferait que diluer les enjeux aux yeux des résidants.

Les conseils de quartier ont été créés en 1996 afin de «... *faciliter la consultation du quartier et de stimuler son développement intégré et viable en émettant des avis, en prenant des initiatives et en soutenant la réalisation de projets pour améliorer la vie du quartier*». Ces instances bénévoles, qui réservent une place aux gens d'affaires, jouent un rôle d'intermédiaire entre les élus et les citoyens. Lieu d'échange unique à la ville de Québec et qui font l'envie ailleurs dans le monde, les conseils de quartier contribuent à une meilleure compréhension du mandat des uns et des besoins des autres.

Dans les faits, les besoins des résidants se manifestent à l'échelle de leur environnement immédiat, celui du quartier, où se tissent des liens de proximité à travers la vie communautaire, l'accès aux commerces et aux services, les écoles, les églises, les centres de loisir, etc. Chaque quartier possède une histoire, un caractère distinct et une identité à laquelle ses résidants s'identifient. La délimitation des districts électoraux répond à une toute autre logique, soit celle de la représentation juste et équilibrée des électeurs, qui n'a rien à voir avec les problèmes que les résidants vivent au quotidien.

Des approches collaboratives

Grâce à la participation des membres des conseils de quartier à divers comités consultatifs et groupes de travail ad hoc, notamment, les conseils de quartier ont un apport positif à l'élaboration et la réalisation des projets de développement urbain. Ils contribuent au dynamisme et à la qualité de vie d'un quartier. Un tel engagement citoyen est un atout pour la ville de Québec qui devrait se demander plutôt comment en tirer le meilleur parti.

La participation citoyenne est au cœur des nouvelles règles de gouvernance en matière de développement durable. Aussi, faut-il voir comment s'appuyer davantage sur les conseils de quartier pour assurer un riche dialogue entre élus, citoyens et autres intervenants sur la scène municipale, et ce, en amont des projets. On sait tous depuis bien longtemps comment de la collaboration et de la concertation entre les parties prenantes : groupes communautaires,

entreprises, commerçants et pouvoirs publics, surgit un consensus fort. Il donne aux projets la robustesse nécessaire à leur succès. Qu'attend la Ville pour faire des propositions en ce sens afin de stimuler une participation véritablement démocratique et innovante?

La TCCQ-Arr. 1 est d'avis que le conseiller Sylvain Légaré, qui pilote le dossier, aurait pu s'éviter perte de temps et opposition si les autorités municipales avaient invité des représentants des conseils de quartier à participer au comité de réflexion sur la modification des conseils de quartier dans un esprit constructif axé sur le mieux-être de chacun. C'est ce qu'il faut comprendre des mots collaboration et concertation.

Soumettre un projet de règlement à la consultation

Les conseils de quartier de l'Arrondissement La Cité-Limoilou, tous réunis au sein de la Table de concertation, comptent se prévaloir de leur pouvoir d'initiative et saisir l'opportunité de la tournée de présentation du projet de réforme pour faire connaître leurs réactions aux idées mises de l'avant et mettre en valeur leur contribution au développement économique, social et culturel de la ville. Ils invitent tous les citoyens de Québec à profiter de l'occasion pour exprimer leur attachement vis-à-vis leurs conseils de quartier lors des séances d'information. De concert, ils demandent aux autorités de se conformer à la Charte de la ville de Québec en consultant au préalable les conseils de quartier sur la modification de leur territoire et en leur soumettant un projet de *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* afin qu'ils en débattent entre eux et ce, en leur laissant suffisamment de temps pour réagir.

La Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement 1 est composée des présidents des neuf conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou. Cette table informelle a été créée afin d'échanger sur les enjeux qui préoccupent collectivement les conseils de quartier et qui peuvent donner lieu à une action concertée. Les décisions prises à cette table et nécessitant l'adoption d'une résolution en bonne et due forme sont soumises à chacun des conseils d'administration pour délibérations et approbation.

-30-

Pour information :

M. Louis-H. Campagna
Président
Conseil de quartier de Saint-Roch
418 522-1863 (soirée)

Me Denis L'Anglais
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline parlementaire
418-692-4380
418-802-4445 (cell.)